

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 02 avril 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 27 mars 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur CONTE Jean-Charles – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Madame Alexia SANCHEZ à Monsieur Michel FALCONNET

Absents :

Monsieur Jérôme BRIÈRE — Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO.

Secrétaire de séance : Madame Carole LAVAL.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025-029 FINANCES : Budget supplémentaire 2025 – Budget principal de la Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 16	Contre : 8
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Contre : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ - Monsieur Bastien YERLES MONCERET

Monsieur le Maire présente le Budget supplémentaire 2025 du Budget principal de la commune, comme suit :

En fonctionnement, l'excédent antérieur reporté a été repris au 002 et équilibré en le déduisant du chapitre 75. Aucune modification en dépenses.

En investissement, en recettes, a été repris l'excédent d'investissement reporté et les restes à réaliser 2024. A été déduit l'emprunt d'équilibre dans sa totalité. En dépenses, ont été intégrés les restes à réaliser et de nouvelles dépenses compensées par une réduction du chapitre 27 et la baisse du projet Plaine de Balza qui nécessite un budget plus bas.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025	
	Propositions Nouvelles	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général		1 876 800.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		3 577 200.00 €
014 - Atténuations de produits		90 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante		650 500.00 €
66 - Charges financières		90 000.00 €
67 - Charges spécifiques		15 000.00 €
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et		100 000.00 €
Total dépenses réelles		6 399 500.00 €
Total dépenses d'ordre		500 000.00 €
Total dépenses de fonctionnement		6 899 500.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025	
	Propositions Nouvelles	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses		361 500.00 €
73 - Impôts et taxes		1 980 000.00 €
731 - Impositions directes		1 970 000.00 €
74 - Dotations et participations		1 271 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- 1 076 990.28 €	140 009.72 €
013 - Atténuations de charges		50 000.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 076 990.28 €	1 076 990.28 €
Total recettes réelles		6 849 500.00 €
Total recettes d'ordre		50 000.00 €
Total recettes de fonctionnement		6 899 500.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
16 - Emprunts et dettes assimilés			250 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	- 490 292,30 €		918 492,70 €
Total dépenses réelles hors opérations	- 490 292,30 €		1 168 492,70 €
2204 - ETUDES AVANT PROJET		9 900,00 €	9 900,00 €
2211 - AMENAGEMENT PLAINE DE BALZA	- 100 000,00 €	6 345,65 €	206 345,65 €
2301 - ACQUISITIONS DIVERSES	100 000,00 €	404 869,16 €	651 044,16 €
2302 - ENTRETIEN BATIMENTS ET PATRIMOINE	110 000,00 €	20 885,29 €	325 425,29 €
2303 - VOIRIE COMMUNALE ET URBANISME		12 912,00 €	62 912,00 €
2306 - PROTECTION BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS	40 000,00 €		55 500,00 €
2308 - RENOVATION ENERGETIQUE		102 846,55 €	252 846,55 €
Total dépenses opérations d'invest.	150 000,00 €	557 758,65 €	1 563 973,65 €
Total dépenses d'investissement	- 340 292,30 €	557 758,65 €	2 782 466,35 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	1 728 182,63 €		1 728 182,63 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			260 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	- 1 700 000,00 €		5 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières			100 000,00 €
Total recettes réelles hors opérations	28 182,62 €		2 093 182,63 €
2211 - AMENAGEMENT PLAINE DE BALZA		34 594,04 €	34 594,04 €
2301 - ACQUISITIONS DIVERSES		3 194,05 €	3 194,05 €
2302 - ENTRETIEN BATIMENTS ET PATRIMOINE		14 915,05 €	14 915,05 €
2306 - PROTECTION BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS		200,00 €	200,00 €
2308 - RENOVATION ENERGETIQUE		136 380,58 €	136 380,58 €
Total recettes opérations d'invest.		189 283,72 €	189 283,72 €
Total recettes d'investissement	28 182,63 €	189 283,72 €	2 782 466,35 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte** le budget supplémentaire du budget principal de la Commune comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Le Maire,
Cédric MAUREL



